

Arrêté

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Le président de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission au titre du recrutement sans concours dans le corps des Adjointes Techniques – BAP J - Adjoint en gestion administrative - organisé par l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, est composée comme suit :

- Madame Béatrice BOUHIL, Présidente, Chef du service des Personnels BIATSS, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Monsieur MATHIEU Benjamin, Responsable Administratif de l'UFR GHSS, **membre**, Université Paris Diderot, Paris.
- Madame KOVALEVITCH Clara, DGRH D1, **membre**, Bureau des affaires générales, réglementaires et des systèmes d'information, Paris.
- Monsieur POYER Florent, Service des personnels BIATSS, **suppléant**, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Nanterre.

Article 2 : Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense et le Directeur Général des Services sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 24 juin 2015

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Didier RAMOND

